

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 6 juillet 2026 à 19h30 à l'hôtel de ville, sise au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure pour l'utilisation d'un conteneur sur le lot 5 535 751, 385 chemin de la Vallée.

### **Nature et effets :**

La nature de la dérogation mineure s'applique à l'emplacement projeté et aux dimensions du conteneur.

Le conteneur serait situé à 7,30 mètres de la ligne avant, alors que l'article 4.15.1 prévoit que la distance minimale est de 15 mètres.

Le conteneur aurait une largeur de 5,49 mètres, alors que l'article 4.15.1 prévoit que la largeur maximale est de 2,5 mètres.

### **Identification du site concerné :**

Cette propriété est située au 385, chemin de la Vallée sur le lot 5 535 751 :



### **But de la demande :**

Cette demande a pour but de permettre l'implantation d'une station de pompage en respect de la pente nécessaire pour l'installation de la tubulure.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, cet avis est :

Donné à Canton de Cleveland, ce 17 juin 2026.

### **Martin Lessard**

Directeur général /greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland